

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 01
hebdomadaires régionaux de la Mauricie

Projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

LA COMMISSION INVITE LES CITOYENS À S'EXPRIMER À COMPTER DU 19 OCTOBRE PROCHAIN

Québec, le 5 octobre 2004. - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M^{me} Sylvie Girard, présidente, et de M^{me} Marie-José Auclair, commissaire, tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs par Hydro-Québec* le **19 octobre à 19 h**, à la **salle des Chevaliers de Colomb, située au 29, rue Beckler à La Tuque**.

Cette partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires et des opinions verbales des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission ainsi qu'aux suggestions et aux opinions verbales du public.

COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles de l'améliorer. Ceux et celles qui ne désirent pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement lors de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Des conseils sont fournis, à titre indicatif seulement, sous forme de questions dans le document intitulé *Comment rédiger un mémoire*. Ce dernier est disponible dans les centres de consultation ainsi que dans le site Internet du BAPE, au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Comment participer » du présent mandat.

COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE ?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement lors de l'audience est invitée à en informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, M^{me} Monique Gélinas, dans la mesure du possible deux semaines avant la deuxième partie de l'audience, en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le 15 octobre 2004** au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, à l'attention de **M^{me} Monique Gélinas**.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à chute_allard@bape.gouv.qc.ca et une copie originale devra suivre par la poste. Les mémoires seront diffusés dans le site Internet du BAPE sous la rubrique « Consulter la documentation » identifiée au projet, et ce, dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience dans le site Internet du BAPE sous la rubrique « Consulter la documentation » du présent mandat, de même qu'au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Wemotaci, école secondaire Waratinak, 20, rue Waratinak ;
- Bibliothèque municipale de La Tuque, 575, rue Saint-Eugène ;
- Bibliothèque Gatien-Lapointe, 1425, Place de l'Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !

La participation du public est essentielle pour la commission. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, au plus tard le 20 janvier 2005. Par la suite, le Ministre disposera de 60 jours pour le rendre public.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Marie-Ève Chamberland au (418) 643-7447, poste 533 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 533, ou par courrier électronique à l'adresse : chute_allard@bape.gouv.qc.ca.